LES ANNONCES SONT REÇUES :
A MARSEILLE : Chez M. G. Allard, rue Pavillon, 31 et dans nos bureaux ;
A PARIS : à l'Agence Havas, place de la Bourse, 8.

ABONNEMENTS :

	3 mois	6 mois	1 an
B.-du-Rh. et départements limitrophes.	8 fr.	15 fr.	28 fr.
France et Colonies..	9 fr.	17 fr.	32 fr.
Etranger.....	12 fr.	22 fr.	40 fr.

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois

Le Petit Provençal

JOURNAL QUOTIDIEN D'UNION NATIONALE

Jeudi 29 Novembre 1917

RÉDACTION ET ADMINISTRATION :
75, rue de la Darse, 75
MARSEILLE
Téléph. Direction 2-90. — Rédaction 2.72, 39-50
Bureaux à Paris : 10, rue de la Bourse

42e ANNEE — 10 cent. — No 14.907

LA GUERRE

Les Italiens repoussent toutes les attaques

Activité de l'artillerie allemande dans les Flandres. - Sur notre front tous les coups de main ennemis sont repoussés.

Paris, 28 Novembre.
Cet après-midi, M. Lloyd George a eu une longue entrevue avec M. Clemenceau.

LA SITUATION

— De notre correspondant particulier —

Paris, 28 Novembre.

A l'heure où j'écris s'ouvre la Conférence interalliée. Cet événement domine tous les autres parce qu'il doit tous les commander. Des résolutions qui en sortiront dépendent notre honneur, notre salut.

Le programme de la Conférence, limité aux questions du moment, est énorme. La Russie en décomposition, réduite à l'impuissance, conduite à la trahison par une poignée d'agents allemands, bien que se réclamant de l'internationalisme, change la face des choses. Nous avons une armée en Macédoine qui joue un rôle purement expectant. Il y a une armée roumaine toujours debout et plus vaillante que jamais qui menace d'être isolée, privée de moyens de ravitaillement.

Plus que jamais se pose la nécessité d'un plan, d'un chef et d'une politique de blocus intégral. Chaque jour que nous avons perdu pour la résolution de ces problèmes n'a abouti qu'à rendre la situation plus compliquée et en même temps plus urgente.

Les concours de l'Amérique et du Japon doivent être exactement déterminés, la coopération respective de tous les Alliés de même. Depuis le début de la guerre, la France supporte le poids le plus lourd de celle-ci. Elle doit avoir le droit de formuler un programme d'action générale, d'exécution immédiate. Elle en a le devoir. Ses Alliés qui ont pu apprécier à la fois sa vaillance, son esprit de sacrifice et de désintéressement la suivront certainement.

Que par la bouche de Clemenceau, elle parle donc et que, sans plus tarder, on agisse.

MARIUS RICHARD

SUR NOTRE FRONT

La Victorieuse Offensive britannique

Communiqué officiel anglais

28 Novembre.

L'artillerie ennemie a été active, la nuit dernière, dans la région du bois Bourlon, mais il n'y a pas eu d'action d'infanterie.

Sur le front Nord, continuation de l'activité des batteries allemandes à l'est et au nord-est d'Ypres.

Les combats de Bourlon

Londres, 28 Novembre.

Le correspondant de l'agence Reuter à l'armée britannique en France, télégraphie le 27 novembre :

Les Allemands, vers 10 heures du soir, hier, déclanchèrent une nouvelle attaque énergique contre la lisière nord-est du bois de Bourlon, et ce fut, pour un moment, un combat acharné ; cependant nos troupes conservèrent toutes leurs positions et refoulèrent l'ennemi, pendant que nos canonniers le bombardaient violemment au cours de sa retraite.

Pendant la nuit, nous avons exécuté avec succès une sortie en force ; nous avons pénétré dans les ruines du village de Bourlon et délivré un détachement de troupes britanniques cerné depuis dimanche dernier, lors de la reprise du village par les Allemands et qui résistait depuis avec une grande bravoure. Au cours de cette affaire, nous avons tué beaucoup d'Allemands et fait des prisonniers. Ainsi, le détachement rentra beaucoup plus fort qu'il n'était parti.

Pendant que cette opération se poursuivait, nous avons profité du vent favorable pour lancer un épais nuage de gaz contre la garnison de Quéant, dont les positions avaient été rendues extrêmement difficiles par l'étendue de notre avance au sud-est de Quéant.

La lutte à Fontaine-Notre-Dame

Londres, 28 Novembre.

Le correspondant de l'agence Reuter sur le front britannique, télégraphie le 27 novembre :

La lutte a été très violente près de Fontaine-Notre-Dame depuis ce matin. Protégées par un violent bombardement qui avait été continuel pendant toute la matinée, les troupes britanniques, malgré de violents feux de mousqueterie et de mitrailleuses se sont frayé un chemin à travers le village, ont envoyé à l'arrière plus de cinq cents prisonniers capturés dans diverses maisons et sur divers points fortifiés.

Plus tard, dans la matinée, les Allemands ont contre-attaqué avec deux nouvelles divisions. Sous le poids de ces effectifs écrasants, nous avons dû lentement abandonner notre prise sur Fontaine-Notre-Dame. Cependant, il est incertain, si nous conservons ou non, une partie du village en ruines. Il semble sûr toutefois que les Allemands grâce aux troupes fraîches qui leur sont arrivées sont parvenus à réorganiser leurs défenses. Nous continuons à tenir le terrain élevé et à posséder de grands avantages tactiques, bien que la résistance accrue de l'ennemi promette des combats assez vifs. Le temps reste abominable.

SUR LE FRONT ITALIEN

Les plans d'Hindenburg déjoués

Rome, 28 Novembre.

Selon un officier allemand fait prisonnier, l'ordre de bataille de Hindenburg avait fixé au 14 novembre l'arrivée des troupes austro-allemandes à Castelgomberto, mais la résistance italienne devant le mont Moletta a bouleversé tout le plan.

L'aide des Alliés a été très rapide

Armée d'Italie, 28.

De l'envoyé spécial de l'Agence Havas :

Les Allemands nous ont habitués à de fréquents et rapides déplacements de troupes qui s'effectuaient d'un front à l'autre de leur théâtre d'opérations européennes sous la pression des événements qu'ils guidaient ou qu'ils subissaient. C'est en présence de la nécessité d'exécuter rapidement une manœuvre semblable que se sont subitement trouvées les troupes franco-anglaises, après la brusque rupture des lignes italiennes le 24 octobre dernier.

Mais les difficultés que nous avions à vaincre étaient autrement considérables. Or, le temps était précieux. Il importait d'aller vite. Avec une prévoyance que les événements du 24 octobre ne semblent même pas avoir prise en défaut, à peine la décision des Alliés d'envoyer des troupes franco-anglaises au secours de l'Italie était-elle prise, que presque le même jour, les premiers trains français s'acheminaient, chargés de troupes et de matériel, vers leur destination prévue, suivant des horaires minutieusement établis.

Mais le rendement fourni par les voies ferrées ayant été jugé d'une capacité insuffisante, des troupes alliées franchissaient en camions automobiles les Alpes sur d'autres points par des cols déjà célèbres dans l'Histoire.

En Allemagne la Foule demande la Paix

Amsterdam, 28 Novembre.

Le « Vorwaerts » rapporte que des démonstrations pacifistes qui ont eu lieu dimanche à Berlin ont pris des proportions considérables dans la partie septentrionale de la ville.

La foule n'a commis aucun excès et a défilé dans les rues en acclamant la paix et Liebknecht.

Londres, 28 Novembre.

On mande d'Amsterdam au Times :

Le général commandant le district de Magdebourg a publié, dans la presse locale, une note tenant toute une page de journal, par laquelle il prévient toutes les personnes disposées à prendre part à des manifestations sur la voie publique en faveur d'un armistice ou de la paix, qu'elles sont coupables de trahison et passibles des travaux forcés et même de la peine de mort.

Cette note est motivée par l'appel au peuple de se joindre aux cortèges dans les rues de la ville et dans les environs.

1.215e JOUR DE GUERRE

Communiqué officiel

Paris, 28 Novembre.

Le gouvernement fait, à 14 heures, le communiqué officiel suivant :

Dans la région de Saint-Quentin, nous avons aisément repoussé deux coups de main ennemis.

Nos patrouilles, opérant à l'ouest de Tahure et dans la région de Samogneux, ont ramené des prisonniers, dont un officier.

Une tentative de coup de main sur un de nos postes à l'ouest du bois Le Chaume a échoué.

Il se confirme que notre attaque du 21 sur les positions allemandes au sud de Juvincourt a coûté des pertes très sérieuses à l'ennemi.

Le chiffre des prisonniers que nous avons faits dans cette affaire atteint quatre cent soixante-seize.

Dans le matériel capturé, nous avons dénombré treize mitrailleuses, trois lance-grenades, trois canons de tranchées et quatre cents fusils.

L'affaire Malvy devant la Chambre

UN DÉBAT MOUVEMENTÉ

Le renvoi devant la Haute-Cour est voté à l'unanimité moins deux voix

Paris, 28 Novembre.

La séance est ouverte à 2 heures 45, sous la présidence de **M. Deschanel.**

L'Affaire Malvy

L'ordre du jour appelle la discussion des conclusions de la Commission chargée d'examiner s'il y a lieu de mettre en accusation pour crimes commis dans l'exercice de ses fonctions, M. Malvy, ancien ministre de l'Intérieur.

Les motions préjudicielles

M. Malvy est à sa place de député. Le président donne lecture de la proposition présentée par la Commission tendant au renvoi de M. Malvy devant le Sénat et des six motions préjudicielles :

1° De M. Nérel, tendant au renvoi du rapport à la Commission;

2° De M. Sembat invitant également la Commission à présenter un nouveau rapport;

3° De M. de Chappedelaine tendant à surseoir;

4° De M. Delahaye, reprochant à la Commission de ne pas reproduire fidèlement les accusations de M. Daudet contre M. Malvy;

5° De M. André Hesse, tendant au renvoi à la Commission pour que l'affaire soit mise en état;

6° De M. Jobert, tendant au renvoi de la Commission pour complément d'enquête.

Enfin, à la demande de M. Bourgeois, le président lit sa motion déclarant irrecevable la proposition de M. Malvy tendant à son propre renvoi devant la Haute-Cour.

M. Deschanel refuse de mettre en discussion la motion de M. Barthe tendant à inviter le gouvernement à poursuivre M. Malvy ou M. Daudet.

Les conclusions de la Commission

Devant une Chambre extrêmement attentive, M. Forgeot, rapporteur, soutient les conclusions de la Commission. Il rappelle d'abord dans quelles conditions M. Painlevé donna lecture de la dénonciation de M. Léon Daudet, accusant M. Malvy de trahison dans les circonstances déterminées.

M. Forgeot. — Le gouvernement pouvait, soit classer cette dénonciation, soit suivre l'affaire. Il ne classa point, il ne suivit point. (Mouvements). La longue déposition devant M. Bouchardon de M. Léon Daudet n'a fait qu'énerver l'opinion à l'étranger comme en France, où le peuple qui souffre depuis trois ans pour la Patrie n'a jamais toléré la trahison. Le peuple veut la vérité. (Applaudissements). C'est à la justice seule qu'il appartient de dire la vérité officielle. Il n'y a que deux juridictions possibles : le Conseil de guerre que peut saisir le gouvernement, la Haute-Cour que, seule, la Chambre peut saisir.

La Cour d'assises ne saurait être qu'un épisode ne liquidant rien, aggravant tout. (Vifs applaudissements). En effet, l'acquittement de M. Daudet en Cour d'assises impliquerait la culpabilité de M. Malvy, mais ne serait pas une condamnation et si le Conseil de guerre acquittait M. Malvy, quel trouble, quelle anarchie ! Si M. Daudet était condamné par la Cour d'assises, ce ne serait pas l'acquittement de M. Malvy, puisque les accusations pourraient être reprises le lendemain.

Le rapporteur énumère toutes les propositions Galli, Lefas, Renaudel, Sembat, Fournier, que la Commission a successivement écartées. La Commission a conclu au renvoi pur et simple de M. Malvy devant le Sénat directement sans instruction préalable, sans même entendre M. Malvy.

Le rapporteur, très écouté, fait l'historique de la séance de la Constituante du 8 février 1791, instituant la Haute-Cour nationale pour juger les crimes commis par les ministres. Les membres de la Constituante spécifièrent que l'inculpé ne devait pas être l'objet d'un jugement d'accusation avant d'être traduit devant la Haute-Cour, aucun préjugé ne devant peser sur ce tribunal.

Ainsi est arrêtée la décision de principe qui commande et domine le droit en la matière. (Applaudissements à Gauche et sur divers bancs). M. Forgeot déclare que le même principe fut maintenu sous notre République. Il fait allusion à la convocation de la Haute-Cour en 1889 pour juger Boulanger.

M. Riou. — Heureusement, vous étiez bien jeune à cette époque. (Rires). La Haute-Cour ne fut constituée qu'après le vote d'une loi de procédure qu'on avait été unanime, à la Chambre, à déclarer nécessaire. (Applaudissements à Droite).

M. Forgeot. — Vous vous opposiez à la convocation de la Haute-Cour et à la loi de procédure. (Rires).

M. Dufrêche. — La Haute-Cour a, d'ailleurs, été convoquée le 8 avril par décret avant le vote de la loi de procédure. (Applaudissements à Gauche).

M. Riou. — C'est exact. (Exclamations à Gauche). Mais mes amis et moi nous interpellâmes et le ministre déclara que la Haute-Cour ne serait réunie que le 12 avril et que dans l'intervalle les Chambres voteraient la loi de procédure.

M. Forgeot. — Le principe de 1791 n'a jamais été contesté. Je ne répondrai pas, d'ailleurs, à la proposition de M. Barthe, que le droit de poursuivre les ministres appartient à la Chambre seule et nullement le renvoi pur et simple que propose la Commission de l'enquête complète, préalable, demandée par MM. Laval, André Hesse et par moi. Je ne m'arrêterai pas au simulacre d'enquête demandée par M. Renaudel, comment l'enquête pourrait-elle être limitée à l'audition de MM. Malvy, Clemenceau et Daudet (Applaudissements) ? Comme on l'a dit en 1791, nous ne pouvons empiéter sur les droits du Sénat par une condamnation anticipée qui créerait un préjugé terrible.

Si, au contraire, nous rendions un nonlieu, ce serait la suppression même des droits de la Haute-Cour. (Applaudissements à Gauche et sur divers bancs). Mais au-dessus de toutes les questions de procédure, ce qui domine tout, ce qui emporte tout, c'est l'intérêt national. (Applaudissements sur tous les bancs). On ne peut refuser la vérité au pays qui la veut. Une seule juridiction s'offre à nous : la Haute-Cour. M. Malvy a demandé des juges, donnons-les lui. (Applaudissements nouveaux sur tous les bancs, une protestation à l'Extrême-Gauche).

M. Forgeot. — En Orient, l'horizon vers la Russie s'assombrit. (Exclamations). Il est de plus en plus nécessaire de faire l'union intime de nos volontés, le resserrement de nos énergies. La justice doit être implacable. La Chambre décidera donc le renvoi de M. Malvy devant la Haute-Cour, où celle-ci condamnera, ou bien le mépris de tout un peuple accablera l'accusateur. (Applaudissements sur presque tous les bancs, sauf une partie de la Droite.

M. Forgeot reçoit de nombreuses félicitations en regagnant son banc, notamment celles de M. Clemenceau et de M. Nail.

Discours de M. Nérel

M. Nérel combat les conclusions de la Commission.

Voix à l'Extrême-Gauche. — Et Clemenceau, l'accusateur d'hier, est-il l'accusateur d'aujourd'hui ? (Bruit).

Le président du Conseil reste impassible à son banc.

M. Nérel affirme que la Chambre doit savoir prendre toutes ses responsabilités et procéder à une enquête sérieuse avant d'accuser et de renvoyer M. Malvy devant le Sénat. La Chambre ne doit accuser M. Malvy et l'envoyer devant la Haute-Cour qu'après s'être formé une conviction absolue par une instruction sérieuse. (Applaudissements à Droite et bruits à Gauche).

M. Nérel. — M. Clemenceau a accusé M. Malvy d'avoir trahi les intérêts de la France. (Mouvements). M. Clemenceau peut se faire transmettre tous les dossiers. M. Forgeot devait les lui demander. (Applaudissements à Droite et à l'Extrême-Gauche). Nous sommes ici d'honnêtes gens, nous voulons juger.

M. Ellen-Prévost. — Un jugement par des camarades. Vous faites le jeu de M. Léon Daudet.

Discours de M. Sembat

M. Marcel Sembat monte à la tribune. Si, dit-il, au moment du vote, je ne suis en présence que de la motion Forgeot, je la voterai plutôt que rien du tout. (Applaudissements à Gauche). Nous nous trouvons dans des conditions anormales, nous devons cependant nous rapprocher le plus possible de la normale.

Mais une accusation ne tombe pas du ciel comme un aérolithe. La Chambre qui accuse doit savoir ce qu'elle fait. (Applaudissements sur divers bancs à l'Extrême-Gauche). On a parlé de la Cour d'assises. Je n'hésite pas à déclarer que devant la Cour d'assises de la Seine, M. Léon Daudet serait acquitté, parce que la question posée ne serait pas de savoir si M. Malvy est coupable, mais de savoir si M. Léon Daudet a eu raison d'accuser M. Malvy. (Rires). J'entends d'ici l'avocat de M. Léon Daudet lire ce qu'on a appelé le tableau de chasse de ce journaliste. Avant la guerre, depuis la guerre, il a dénoncé un tel, un tel qui sont sous les verrous et vous voudriez que M. Daudet soit condamné : il serait acquitté. On conclurait que M. Malvy doit être condamné.

M. Aldy. — A tort.

M. Sembat. — Evidemment ! Quant à un verdict d'un jury de province, il n'aurait aucun effet pour un journaliste parisien. D'autre part, on réclame un Conseil de guerre. M. Léon Daudet a, en effet, déposé longuement devant M. Bouchardon et cependant on entreprend à côté une campagne de presse susceptible de peser sur l'opinion et par conséquent sur les juges militaires. (Vifs applaudissements à Gauche). Je fais allusion aux articles de M. Léon Daudet et à celui de M. Maurice Barrès, ce matin, dans l'*Echo de Paris*. Cet article est intitulé : « M. Malvy relève du Conseil de guerre ». (Exclamations à Gauche).

M. Sembat lit cet article où M. Barrès déclare que M. Malvy doit être inculpé pour complicité dans l'affaire du *Bonnet Rouge*. (Exclamations à Gauche).

M. Sembat. — Il y a de quoi créer une opinion publique susceptible de peser sur les juges. (Applaudissements à Gauche et à l'Extrême-Gauche).

M. Sembat. — Je crois que M. Barrès a commis un lapsus. Il parle d'inculpation contre M. Leymarié : « M. Bouchardon rencontre des charges contre M. Malvy ». Il a voulu sans doute écrire : S'il rencontre des charges, il doit poursuivre M. Malvy, c'est visiblement dicter son devoir à la justice. (Applaudissements à Gauche, bruits à Droite). Il y a là un effet tel sur l'opinion publique qu'il est impossible que les juges militaires n'en soient pas impressionnés. (Applaudissements à Gauche).

M. Maurice Barrès, avec l'autorisation de M. Sembat, s'explique de sa place.

M. Barrès. — Je ne trouve pas mauvais un seul instant que M. Sembat me mette en cause. Il s'agit de savoir dans l'opinion devant quelle juridiction M. Malvy doit être déféré. J'ai examiné s'il y avait des griefs contre M. Malvy. Tous mes articles sont employés à rechercher ces griefs contre M. Malvy. J'ai conclu : il y a des griefs. M. Malvy doit aller en Conseil de guerre. (Applaudissements à Droite ; vives protestations à Gauche).

M. Barrès prononce un réquisitoire contre le *Bonnet Rouge*, auquel il reproche surtout d'avoir cherché à rompre l'union sacrée. (Applaudissements à Droite, cris à Gauche : Et vous ?)

M. Deguise. — C'est vous qui avez voulu la guerre. (Exclamations).

M. Barrès reproche à M. Malvy d'avoir subventionné le *Bonnet Rouge* et dit que les rédacteurs de ce journal ont pu communiquer avec les Allemands.

M. Barrès. — Duval se sent en danger ; il se met en mouvement avec toute la bande, où court-il ? (Rires ironiques à Gauche).

M. Barrès. — J'entends ces rires. Mais il est profondément triste que le bandit ait pu penser : Je n'ai que le recours devant le ministère de l'Intérieur. (Vifs applaudissements à Droite).

M. Barrès. — En effet, il est allé au ministère de l'Intérieur et dans le cabinet voisin de celui de M. Malvy, dans celui de M. Leymarie. J'ignore ce qu'il a dit. A-t-il menacé, a-t-il offert le partage ? (Vives protestations à Gauche, applaudissements à Droite).

M. Marcel Cachin. — C'est du jésuitisme, c'est parfait comme insinuation. (Applaudissements à Gauche).

VIOLENT INCIDENT

Les députés de Gauche et de Droite échangent des propos véhéments.

Tout à coup un incident très violent se produit. On voit quelques personnes des tribunes et galeries applaudir. M. Barrès, qui se tourne vers elles avec un grand geste, paraît les haranguer.

Toutes les Gauches debout montrent du doigt M. Barrès que ses amis applaudissent.

A grand peine, M. Deschanel réclame le droit de régler ces incidents.

M. Deschanel. — Il y a deux incidents. Des manifestations se sont produites dans les tribunes, elles seront évacuées. (Cris à Gauche : Non ! Non ! C'est Barrès, C'est Barrès ! Je demande à M. Barrès s'il a lui-même provoqué des manifestations.

M. Barrès, avec les plus grandes difficultés, arrive à se faire entendre.

M. Barrès. — J'ai dit ce que j'ai souvent entendu ici. Il est certain que j'ai fait un geste qui n'invitait nullement les tribunes à intervenir dans la discussion. (Cris à Gauche : Jésuite ! Tumulte).

Le calme se rétablit encore.

M. Barrès. — J'ai dit seulement, je suis convaincu d'être d'accord avec le pays. (Applaudissements à Droite, bruits à Gauche).

M. Barrès rappelé à l'ordre

M. Deschanel. — Cette manière de faire appel au pays n'est pas admissible. (Vifs applaudissements à Gauche, bruits). Je rappelle M. Barrès à l'ordre, selon le règlement. (Applaudissements à Gauche, protestations à Droite).

Maintenant, ainsi que M. Sembat vous l'a demandé lui-même à quatre reprises, je vous supplie d'entendre M. Barrès. Ce dernier reprend la parole de sa place.

M. Barrès. — Le personnage a donc eu des conversations avec M. Leymarie ; je ne les connais pas, mais j'en connais les résultats. L'argent boche fut rendu, mais M. Ribot ayant connu l'affaire, M. Viviani s'étant ému, M. Malvy, s'il ignorait ces faits, n'a pas pu ignorer plus longtemps et cependant M. Leymarie est resté dans le poste où il protégeait la bande infâme. Donc, que M. Malvy ait été tenu au courant ou qu'il n'ait pas été tenu au courant, il a favorisé une bande de traîtres. Si M. Leymarie est inculpé, il ne serait pas juste que le chef responsable ne soit pas à ses côtés au Conseil de guerre. (Applaudissements à Droite et vives protestations à Gauche et à l'Extrême-Gauche).

M. Sembat qui avait abandonné la tribune y remonte.

M. Sembat. — Je retiens cet aveu capital qui doit dominer tout le débat. Au début de la campagne de presse on accusait M. Malvy d'avoir trahi directement, d'avoir vendu son pays à l'Allemagne, d'avoir fait échouer une opération militaire, d'avoir fomenté le désordre dans l'armée. Aujourd'hui, il ne s'agit plus de ça. Vous venez d'entendre M. Barrès, vous pouvez lire Daudet. Vous voyez avec quelle véhémence, ils poursuivent leur campagne. Si nous étions en Angleterre, du moment que M. Bouchardon a entendu M. Daudet, on laisserait à la justice le soin de juger. Personne n'aurait le droit d'en parler dans la presse. (Vifs applaudissements sur de nombreux bancs)

M. Sembat exprime le regret que la Commission propose le renvoi pur et simple de M. Malvy devant la Haute-Cour.

M. Sembat. — Il faudrait fournir le corps de l'accusation. S'il n'y a rien dans le dossier Daudet, il n'y avait pas à craindre que la Commission vînt ici en apportant simplement une ordonnance de non-lieu. Nous aurions demandé la publication de la sténographie de nos débats et le pays aurait jugé. J'aurais voulu parler davantage de la campagne de M. Daudet. J'aurais voulu étudier devant la Chambre la propagande allemande, cette cinquième arme dont l'Allemagne se sert comme de l'aviation et des sous-marins. En tous cas, c'est une question très importante et les puissances de l'Entente auraient dû créer un pouvoir central interallié pour l'étudier et le combattre. (Applaudissements).

Discours de M. Delahaye

M. Jules Delahaye monte à la tribune pour soutenir sa motion ainsi conçue :

Attendu que la Commission s'étant refusée à connaître dans toute son étendue et sur tous ses points l'accusation de haute trahison portée contre M. Malvy, ancien ministre de l'Intérieur, altère gravement le texte de cette accusation pour y faire un choix restreint dans les faits et les dates ;

Attendu que la véritable articulation de M. Léon Daudet dans sa lettre privée à M. le président de la République est ainsi conçue : « M. Malvy, ex-ministre, est un traître. Il trahit la Défense nationale depuis trois ans avec les complicités de M. Leymarie et de quelques autres » ;

Attendu que l'imputation infidèlement reproduite par la Commission dans son fond, dans sa forme, est beaucoup moins large et ainsi limitée, prévention d'avoir, en 1917, etc. ; d'avoir dans les mêmes circonstances de temps et de lieu, etc. ;

Attendu qu'en dénaturant les termes de la lettre privée de M. Léon Daudet, écrite pour obtenir enfin le concours de la justice et publiée contre l'intention de son auteur, la Commission rejette dans l'ombre la plupart des faits de trahison et de forfaiture allégués à l'encontre de l'ancien ministre de l'Intérieur ;

Attendu que dans ces conditions, la Chambre qui n'a encore entendu que les protestations de M. Malvy, et la déclaration tendancieuse arbitraire de M. Painlevé, président du Conseil, se résume seule, juge d'accusations encore incomplètement instruites par la justice militaire, n'a pas encore été éclairé par le débat antérieur.

Attendu que l'intérêt supérieur de la Défense nationale et de la paix publique exige que la lumière soit faite entière et totale avant qu'il soit décidé si la justice militaire sera dessaisie en faveur de la Haute-Cour ;

La Chambre ordonne qu'il n'y a pas lieu, quant à présent, de statuer sur les conclusions de la Commission telles qu'elles sont formulées.

Cris : A demain !

Le renvoi à demain et la suspension de la séance sont rejetés à mains levées.

Devant une cinquantaine de députés, M. Delahaye raconte, avec de nombreux détails, comment M. Léon Daudet accusa M. Malvy ; comment ce journaliste fut reçu par M. Painlevé, MM. Daudet et Mauras exposent à M. Painlevé qu'il était étonnant qu'avec un tel entourage M. Malvy ait pu rester trois ans au ministère de l'Intérieur. (Applaudissements). L'*Action Française* avait donné des ordres précis pour ne pas troubler l'union sacrée, malgré les provocations de Vigo. (Applaudissements à Droite).

M. Delahaye poursuit sa lecture qui ne tarde pas à provoquer des protestations, non pas pour le fond, mais parce que personne n'entend.

M. Tissier. — Nous ne savons pas ce qui se dit !

Cris : Plus haut ! Plus haut !

M. Delahaye propose le renvoi à demain de la suite de son discours. (Protestations à Gauche).

M. Clemenceau. — Je demande que la séance ne soit pas renvoyée à demain, parce que je serais obligé de m'excuser. (Applaudissements).

M. Delahaye reprend la parole dans les mêmes conditions.

Discours de M. André Hesse

M. André Hesse soutient la motion suivante :

La Chambre, considérant que de la résolution proposée par la Commission, il résulte qu'il n'a été procédé à aucune instruction préalable ; que, dans ces conditions un vote de la Chambre serait inopérant au regard du fonctionnement du deuxième paragraphe de l'article 12 de la loi du 10 juillet 1875, décide de renvoyer le projet à la Commission pour que l'affaire soit mise en état.

L'orateur considère que seule l'enquête préalable constitue une solution honnête.

Discours de M. Jobert

M. Aristide Jobert soutient la motion préjudicielle suivante :

La Chambre des Députés, considérant que pour la sauvegarde de la paix publique et de l'état moral de la nation française, gages de la victoire, il est indispensable que la lumière soit faite sur les accusations portées, soit contre M. Malvy, ancien ministre de l'Intérieur, soit contre d'autres personnes investies d'une fonction ou d'un mandat public, tant par M. Léon Daudet que par M. Georges Clemenceau, actuellement président du Conseil, mais constatant l'insuffisance des renseignements recueillis par la Commission des trente-trois, décide de renvoyer le rapport pour complément d'enquête à la Commission chargée d'examiner la proposition de résolution.

M. Jobert développe sa motion. Il termine en disant : « M. Clemenceau doit faire son devoir. Le public attend qu'il fasse le nettoyage complet de toute cette boue ; c'est lui qui doit poursuivre. »

Déclaration de M. Clemenceau

M. Clemenceau déclare de son banc :

« Je ne suis pas insensible à cet appel. La Chambre, usant de ses prérogatives, a le privilège et le droit de mettre les ministres en accusation devant la Haute-Cour. Je n'ai pas à intervenir. Je suis venu parce que c'est mon devoir d'être ici, mais je m'étais promis de ne pas prendre position dans ce débat. Je n'ai pas à me prononcer sur le fond, mais cela ne diminue pas les droits du gouvernement.

« Il y a huit jours, j'étais à cette tribune, vous disant : « Les instructions en cours, lorsqu'elles nous aurons amené à prendre des résolutions, nous les apporterons ici ». Nous ne serons sans doute pas longtemps sans apporter ces résolutions.

« Nous avons été retardé dans des conditions que la Chambre ne connaît pas. Tous les jours nous trouvons de nouveaux dossiers. (Mouvements sur tous les bancs). Quand Duval a été interrogé, il a indiqué des dossiers. Le chef du bureau de police se refusait à les communiquer à la justice pour raison de secret professionnel. (Exclamations sur tous les bancs).

« Tous les jours on découvre quelque chose. Hier, nous avons découvert un nouveau dossier Bolo, qui était depuis des mois et des mois à la Préfecture de police. (Mouvements). Je tiens à dire les faits. (Applaudissements sur tous les bancs). Je serais un misérable si j'étais capable de poursuivre des rancunes personnelles qui, du reste, me sont étrangères.

« Le gouvernement a la volonté implacable de faire la lumière, sans, pour cela, manquer de ce que les anciens appelaient la charité humaine. Nous n'avons besoin que d'une chose : Laissez-nous le temps nécessaire pour que la loi joue. (Applaudissements).

« Les assemblées peuvent se livrer à des débats, à des conflits qui les honorent. Le gouvernement a d'autres devoirs. Il n'a qu'un point d'appui : la loi. Avec notre garde des Sceaux, nous n'avons pas perdu une heure. Laissez-nous le crédit de quelques jours que je vous demande. (Vifs applaudissements sur tous les bancs).

« La Chambre fera son devoir dans les conditions qu'elle jugera les plus sages, les meilleures. Le gouvernement aussi fera tout son devoir. » (Applaudissements sur tous les bancs).

M. Jobert remercie M. Clemenceau de sa déclaration qui lui donne toute satisfaction. Il espère que le gouvernement brisera toutes les entraves de la justice.

M. Clemenceau. — Je n'ai pas tout dit. (Mouvements.)

M. Bonnefous déclare retirer sa motion préjudicielle parce qu'en présence de la déclaration nette du président du Conseil, il n'y a qu'à faire crédit au gouvernement.

Feuilleton du *Petit Provençal* du 29 Novembre

— 163 —

LE

Roman de Christiane

TROISIEME PARTIE

PÈRE ET FILS !

— Pour regagner la rue Laugier... où nous habitions, il me semble ?

— Oui... la rue Laugier... Plus tard, passant un jour par là, je voulus avoir de vos nouvelles... Je m'enquis auprès de la concierge. Elle m'apprit que madame Darmont vous avait emmené à l'étranger avec ses enfants.

— Et depuis ?

— Depuis, je n'avais plus entendu parler de vous.

Roger réfléchissait...

Tout à coup des larmes vinrent à ses yeux.

— Mais ma femme... ma mère... mes enfants... tous seraient donc morts ?

Il répétait avec angoisse :

— Tous seraient donc morts ?

Puis, se parlant à lui-même avec un accent d'intraduisible douleur :

— Car enfin sans cela je ne serais pas resté ainsi... seul... abandonné... moi l'inconscient... moi le pauvre être sans défense... sans raison. On ne m'aurait pas jeté à la rue parce que je ne comprenais plus... parce que j'étais devenu une triste épave de la vie... Non... non, au contraire... on devait m'aimer davantage encore à cause de mon malheur.

Les larmes roulaient sous ses paupières ; quelques-unes s'échappèrent, glissèrent sur ses tempes, allèrent mouiller les bandages de toile qui enserraient sa tête.

Il continua :

— Dans quelque catastrophe tous les miens ont dû perdre la vie... ma vieille mère... ma chère Christiane... et mes enfants adorés... mon petit Marc, ma Claudette...

Pierre brusquement reculait :

Il était devenu très pâle.

— Christiane... Marc... Claudette.

C'étaient ces noms-là que ce malheureux venait de prononcer.

Ces noms qu'il connaissait bien, lui aussi.

Dits isolément, aucun n'eût peut-être retenu son attention.

Mais tous trois ensemble... c'étaient les noms de madame Harley et de ses deux enfants ?

A plusieurs fois, il avait entendu Marc autrefois prononcer le nom de sa mère : Christiane.

Il ne l'avait pas oublié.

Roger avait fermé les yeux.

Et Pierre se tenait là, angoissé.

Et les trois mots résonnaient encore à ses oreilles :

— Christiane... Marc... Claudette...

Cette pensée traversait son esprit :

— Leur père... cet homme pourrait être leur père ?

Mais il la chassait bien vite, cette pensée.

— Allons donc... c'est de la folie... une supposition pareille ! Il y a là une coïncidence... seulement une coïncidence.

Servières avait remarqué son trouble.

Il vint à lui.

— Qu'as-tu, mon Pierre ?

— Je viens d'éprouver une émotion.

— Une émotion ?

— Oui.

Le jeune homme eut un regard vers le convalescent dont les paupières restaient closes... comme pour tenter d'arrêter ses larmes qui coulaient... qui glissaient toujours.

Puis il entraîna le chirurgien vers la fenêtre.

— Venez... père...

Servières le suivit docilement, étonné.

Puis, lorsqu'ils se furent éloignés, à mi-voix et pour que Roger n'entendît pas :

— Vous avez connu, autrefois, la famille de cet homme ?

— Pourquoi me fais-tu cette question, mon enfant ?

— Parce que votre réponse aura pour moi une importance très grande.

Et désignant le convalescent :

— Une importance très grande pour lui aussi.

— Eh bien oui, je l'ai connue.

— Alors vous pouvez me donner sur elle quelques renseignements ?

Servières tressaillait.

— Questionne.

Cette famille se composait, n'est-ce pas, d'une femme et de deux enfants ?

— Oui.

— Qui portaient bien les noms que ce pauvre ami vient de prononcer : Christiane pour la femme, Claudette et Marc pour les enfants ?

— Parfaitement.

— Quel était l'âge des enfants à ce moment-là ?

— Mon Dieu, il me serait difficile de formuler ici une réponse absolument précise... Je n'ai aperçu ces enfants que deux ou trois fois... Si mes souvenirs sont exacts, le petit garçon pouvait avoir de trois à quatre ans et la petite fille, un peu plus âgée, de quatre à cinq.

— C'est bien cela, murmurait, après un instant de réflexion, Pierre, qui ajoutait :

— Cette femme était blonde, n'est-ce pas ?

— Oui, blonde... murmura Servières qui tressaillait encore à l'évocation de ces souvenirs.

— Et savez-vous où elle s'est rendue lors de son départ de Paris ?

— A l'étranger... en Suisse ou en Allemagne.

— En Suisse... oui, c'est elle... oui, ce sont eux.

Il avait prononcé ces derniers mots avec un frémissement dans la voix.

Ses yeux brillaient d'un éclat intense... son visage pâle et fin portait les traces d'un profond bouleversement.

— Oui... c'est elle... oui... ce sont eux... répétait-il.

— Tu sais où cette femme... où ces enfants se trouvent ? demandait Servières à son tour.

— Je le sais, déclarait-il.

Il s'appuyait à la fenêtre.

Il chancelait comme un homme ivre.

Et déjà les ombres du passé s'éclairaient légèrement.

Il comprenait à présent pourquoi madame Harley avait brusquement changé d'attitude à l'égard de sa mère et à son égard.

Le jour où, par hasard, Roger était monté au Chalet bleu, la pauvre femme l'avait reconnu.

Lui, Pierre, ignorait encore ce qui s'était passé, lors de la catastrophe de chemin de fer, Inès ne lui avait pas avoué l'acte lâche commis par elle, l'acte dont Roger avait été victime.

Elle lui avait simplement déclaré que madame Darmont avait cru à la culpabilité de son mari ,innocent pourtant.

Et, apprenant alors qu'il vivait avec madame Marquisat, le ressentiment de l'épouse était devenu plus grand, plus profond encore.

Elle avait, dès cette minute, décidé le départ de celle qui, elle le croyait, était sa rivale.

Oui, voilà quelle était l'explication de son changement d'attitude.

Voilà ce qui avait décidé du malheur de toute sa vie.

Et maintenant ?

Ah ! maintenant, moins que jamais, il ne pouvait, il ne devait espérer.

C'était son père à lui, Pierre, qui était le criminel... celui de Claudette la victime.

Entre eux, comme entre leurs enfants, il y avait dix-huit années de souffrances... dix-huit années de tortures.

C'était un gou

Nous ne sommes pas pressés, dit M. Bonnefous. (Protestations à Gauche.) Je conclus à l'ajournement du vote sur les conclusions de la Commission.

M. Clemenceau. — Je n'ai pas demandé l'ajournement. La Chambre fera son devoir comme elle l'entend.

M. Lefas soutient longuement sa motion concluant à la modification des dispositifs de la Commission pour la base de l'accusation.

M. Lefas poursuit son discours, haché par les interruptions des socialistes.

Discours de M. Renaudel

M. Renaudel. — La situation s'est modifiée presque du tout au tout depuis que le président du Conseil a parlé, et alors que j'étais prêt à voter la motion de la Commission, je suis prêt à me ranger à l'avis de Sembat.

Le problème est politique, et si nous ne sommes pas très pressés, comme l'a dit Bonnefous, si nous pouvons attendre les conséquences des déclarations du président du Conseil, plus importantes pour ce qu'elles veulent dire, que pour ce qu'elles disent, si nous pouvons attendre que les dossiers qu'on découvre dans la police, qui, encore une fois, jouait double jeu, il y a une affaire qui ne souffre pas de retard, les accusations de M. Léon Daudet, on a l'habitude de les mépriser. (Bruit à Droite ; applaudissements à Gauche).

VIF INCIDENT

Personne ici, même M. Barrès, n'ose reprendre les accusations de M. Daudet. Nous avons admiré l'habile et admirable perfidie de M. Barrès. (Tumulte à Droite ; vifs applaudissements à Gauche).

M. Deschanel s'emploie énergiquement à terminer ce nouvel et violent incident.

M. Barrès se lève et demande la parole.

M. Maurice Barrès. — Je n'ai pas raisonné sur autre chose que sur des faits versés dans les débats par les hommes les plus éminents des Chambres. L'opinion publique veut que M. Malvy soit lié à la fortune de son subordonné. (Applaudissements à Droite).

M. Renaudel. — Nous aimons à entendre M. Barrès. Chaque fois qu'il parle, il diminue la gravité de ses propos. Il ne s'agit plus de crime, il s'agit seulement de griefs de M. Barrès. (Applaudissements à Gauche).

M. Renaudel reprend son discours : Ce n'est pas, dit-il, l'intérêt de M. Malvy qui nous préoccupe, c'est l'intérêt de la France, qu'on ne puisse pas dire qu'un ministre de l'Intérieur a trahi. (Vifs applaudissements à Gauche et à l'Extrême-Gauche).

M. Renaudel. — Je disais qu'on méprisait les injures de celui qui a parlé au Prussien Jaurès, de ceux qui n'assassinent pas par eux-mêmes. (Applaudissements répétés à Gauche et à l'Extrême-Gauche).

Ce qui rend la chose grave, c'est que M. Daudet, pour faire sa besogne, s'abrite derrière votre discours du 22 juillet. (Applaudissements à Gauche. Mouvements).

M. Renaudel constate que M. Clemenceau a écrit dans l'*Homme Enchaîné* : « Je me cramponne à vous Monsieur Malvy je ne vous lâcherai pas, pour me servir de vous contre vos collègues du Cabinet ». (Exclamations). L'*Homme redevenu Libre* a pourtant déclaré que M. Clemenceau n'a jamais dit que M. Malvy avait trahi la France, mais qu'il avait trahi les intérêts de la France. Les royalistes se servent de ce malentendu.

M. Clemenceau. — Il n'y a pas d'hommes qui ait été attaqué plus que moi par les royalistes.

M. Renaudel. — Précisément, vous ne pouvez servir leur campagne. L'*Action Française* s'appuie sur ce que vous avez dit pour accuser M. Malvy d'avoir vendu l'opération du chemin des Dames. (Applaudissements à Gauche).

M. Renaudel : Nous demandons au président du Conseil de ne pas permettre que ses paroles puissent favoriser la campagne formidable de démoralisation poursuivie par les royalistes. (Vifs applaudissements à Gauche). C'est la République qui est en cause.

M. Renaudel lit un placard royaliste de 1915 concluant par les mots : « Meure la République que pour que vive la France ! ». Il déclare que c'est avec angoisse qu'il a vu, pour la première fois, même depuis les séances du temps de paix, M. Barrès réclamer l'assistance, pour ses accusations, des tribunes publiques. (Applaudissements à Gauche).

Un incident se produit dans la tribune de la presse parisienne d'où le rédacteur d'un journal royaliste, ayant manifesté, est expulsé sur l'ordre du président.

M. Renaudel termine en disant : « Quand on apportera des faits, nous ne permettrons à personne de mettre en cause notre patriotisme, ni notre clairvoyance, et, puisque M. Barrès fait appel au pays, nous aussi neus le ferons ». (Applaudissements à l'Extrême-Gauche et à Gauche).

Déclaration de M. Malvy

M. Malvy monte à la tribune et, sur un ton pathétique, qui produit une grande impression, demande à s'expliquer.

M. Malvy. — Je ne répondrai pas, dit-il, aux insinuations calomnieuses de M. Barrès. Je suis accusé du crime le plus horrible, d'avoir livré à l'ennemi les plans diplomatiques et militaires. Je répéterai seulement que c'est moi qui ai donné toutes les instructions qui ont permis d'arrêter ces gens-là. Mais je demanderai, pour mon pays, toute la lumière, et, pour mon honneur, toute la vérité.

La France doit savoir sans tarder s'il est vrai que j'ai trahi mon pays, que j'ai fomenté des troubles dans l'armée. Cela la Cour d'assises ne le dira pas. Elle se prononcera sur M. Daudet, mais pas sur moi. C'est pourquoi j'en appelle à la juridiction de la Haute-Cour.

Pour moi, y a-t-il une torture morale plus grande que de savoir qu'il y a peut-être des soldats qui pensent que j'ai trahi au chemin des Dames ; une torture plus grande que de penser que lorsque j'étais accusé de fomenter des troubles dans l'armée, j'ai épuisé toutes mes forces à régler les conflits sociaux !

Je veux laisser à mes enfants le nom d'un honnête homme. Vous ne pouvez pas me refuser cela.

De nombreux députés de Gauche félicitent M. Malvy lorsqu'il regagne sa place.

Sur l'air des « Lampions », les socialistes réclament une réponse de M. Clemenceau à M. Renaudel.

Le président du Conseil reste impassible à son banc.

M. Renaudel. — Nous enregistrons le silence de M. Clemenceau. Nous regrettons ce silence et nous l'invitons à se reporter à quarante ans en arrière. (Applaudissements à l'Extrême-Gauche).

M. Brache appuie les conclusions de la Commission et demande au gouvernement de mettre un terme aux campagnes de presse qui risquent de faire la tache d'huile. Nous lui demandons de cesser d'apporter de l'eau au moulin de ceux qui exploitent les scandales. (Applaudissements à Gauche).

La motion Sembat repoussée

M. Deschanel met aux voix une motion préjudicielle de MM. Sembat, Hesse, Dalbiez et Nérel, tendant au renvoi à la Commission pour mise en état du dossier, par une instruction préparatoire.

La motion préjudicielle de M. Sembat est repoussée par 498 voix contre 27.

Les autres motions ne sont pas maintenues.

La proposition de la Commission

On arrive au texte de la proposition de la Commission, qui est ainsi conçu :

La Chambre, vu les pièces produites et qui seront versées au dossier de la procédure, savoir : 1° Une expédition du procès-verbal de la séance du Sénat du 22 juillet 1917, contenant un discours de M. le sénateur Clemenceau, avec la réponse de M. Malvy, ministre de l'Intérieur; 2° Une expédition du procès-verbal de la séance de la Chambre des députés du 4 octobre 1917, contenant une lettre de M. Léon Daudet à M. le président de la République, lue à l'assemblée, sur la demande de M. Malvy, par M. Painlevé, président du Conseil, et la protestation de M. Malvy contre les imputations dont il était l'objet; 3° Une expédition du procès-verbal de la séance de la Chambre des députés du 16 octobre 1917, contenant une déclaration de M. Painlevé, président du Conseil, relative aux accusations portées contre M. Malvy, ancien ministre de l'Intérieur;

Considérant que, dans l'intérêt supérieur de la paix publique, la lumière doit être faite sur les accusations qui ont été portées contre M. Malvy, ancien ministre de l'Intérieur;

Vu la proposition de résolution par laquelle M. Malvy demande la nomination d'une Commission de trente-trois membres chargée d'examiner s'il y a lieu de mettre en accusation, pour crimes commis dans l'exercice de ses fonctions, un ancien ministre de l'Intérieur; vu l'avis émis par cette Commission concluant à la mise en accusation; vu l'article 12, paragraphe 2 de la loi constitutionnelle du 16 juillet 1875, ainsi conçu : « Les ministres peuvent être mis en accusation par la Chambre des députés pour crime commis dans l'exercice de leurs fonctions. En ce cas, ils sont jugés par le Sénat ».

Attendu que des documents ci-dessus énumérés et sous la réserve des protestations ci-dessus rappelées, résulterait contre M. Malvy, ministre de l'Intérieur, prévention :

1° D'avoir, en 1917, sur le territoire de la République, et dans l'exercice de ses fonctions de ministre de l'Intérieur, renseigné l'ennemi sur tous nos projets militaires et diplomatiques, et spécialement sur le projet d'attaque du chemin des Dames ;

2° D'avoir, dans les mêmes circonstances de temps et de lieu, et dans l'exercice de ses fonctions de ministre de l'Intérieur, favorisé l'ennemi en provoquant ou excitant des mutineries militaires ;

Vu les articles 77, 78, 79, 80, 81 du Code pénal,

Ordonne la mise en accusation de M. Malvy et le renvoie devant le Sénat pour y être jugé.

Le premier paragraphe de la motion de la Commission est accepté.

M. de Baudry d'Asson présente un amendement combattu par la Commission et tendant à ajouter les mots : « d'avoir, suivant la déclaration de M. Clemenceau, trahi les intérêts de la France, et selon les accusations de M. Daudet, trahi la Défense nationale pendant trois ans avec la complicité de M. Leymarie et quelques autres ».

L'amendement de Baudry d'Asson est repoussé par 392 voix contre 99.

M. Delahaye propose un autre amendement ainsi conçu : « D'avoir trahi la Défense Nationale pendant trois ans avec la complicité de Leymarie et quelques autres ».

Cet amendement est repoussé à mains levées.

Les derniers paragraphes de la proposition de la Commission sont adoptés.

La Commission demande la disjonction d'un texte additionnel de M. Paul Meunier, ainsi conçu : « La Chambre délègue à sa Commission d'instruction le pouvoir de désigner ceux de ses membres qui seront chargés de remplir, auprès du Sénat, les fonctions de ministère public.

La disjonction de ce texte additionnel est votée à mains levées.

Vote du renvoi devant la Haute-Cour

L'ensemble de la proposition de la Commission est adopté par **512** voix contre **2**. (Exclamations).

M. Renaudel. — Les voilà les accusateurs !

La séance est levée à 11 heures 15.

Séance vendredi, à 3 heures, pour la suite de la discussion du projet sur les pensions.

RESTRICTIONS

La Mise en vigueur du Carnet de Pain

Paris, 28 Novembre.

Nous avons annoncé, dès l'entrée au gouvernement de M. Victor Boret, que le nouveau ministre du Ravitaillement était disposé à mettre en vigueur, à bref délai, le carnet de pain.

D'ici deux ou trois jours nous serons, sans doute, fixés sur les modalités de ce carnet. Il est probable que le projet primitif dû à M. Viollette sera remanié pour un système plus souple.

Au ministère du Ravitaillement, on nous a déclaré que rien n'était encore définitivement arrêté. Nous pouvons cependant dire que le carnet sera établi sur le modèle préconisé par la Ligue des boulangères, c'est-à-dire qu'il consistera en un carnet individuel à souches. Le titulaire pourra donc acheter son pain où il voudra.

M. Boret est décidé à faire tous ses efforts pour nous donner un pain de qualité meilleure et dont la forme serait entièrement laissée libre.

On sait que sa profession l'a, depuis longtemps, appelé à examiner ce problème qui lui est, pour ainsi dire, familier.

Quant au taux de la ration qui nous sera allouée, il n'est pas encore officiellement établi : mais nous croyons pouvoir annoncer qu'il sera fixé à trois cents grammes.

Néanmoins, les travailleurs, aussi bien ceux des villes que ceux des campagnes, auraient une ration plus élevée.

Les Scandales de Paris

Une nouvelle affaire

Paris, 28 Novembre.

La Préfecture de police s'occupe en ce moment d'une grave affaire concernant la Défense nationale autour de laquelle on fait le mystère le plus absolu. Une première opération vient d'être effectuée en vertu d'un ordre donné par le gouverneur militaire de Paris en vertu de la loi sur l'état de siège. Une perquisition a été faite par M. Faralicq, commissaire aux délégations judiciaires, au domicile d'un ancien avocat qui dirige un cabinet d'affaires. L'affaire à laquelle son nom est mêlé, serait des plus importantes et son instruction ménagerait, dit-on, de grosses surprises dès que les éléments principaux de l'information seraient réunis.

Les Camionneurs Marseillais à la Préfecture

Les entrepreneurs de transports et de camionnage de Marseille se sont rendus hier en délégation à la préfecture pour exposer au préfet les difficultés auxquelles ils se heurtent pour la fourniture du cuir et des sons.

En ce qui concerne le cuir, ils demandent qu'il leur soit accordé, au même titre qu'aux exploitants agricoles, les quantités nécessaires à la confection et à la réparation de leurs harnachements.

Pour le son, ils ont fait ressortir que le nouveau régime de distribution leur causerait une dépense supplémentaire de 1 fr. 10 par 100 kilos, sans aucun avantage compensateur. Ils demandent que soit maintenu le système ancien de distribution directe par le service préfectoral de Ravitaillement, que les frais de camionnage soient déduits du prix à payer au marchand de grain intermédiaire lorsque le son sera pris au moulin par l'acheteur, ainsi que cela se pratique pour les avoines prises en gare ; et que la taxe officielle appliquée au son provenant des blés du Ravitaillement, soit aussi effectivement appliquée à celui des blés de l'intérieur.

Enfin, les délégués ont demandé que tous les sons de la production marseillaise soient livrés à la Commission de répartition où seront adjoints des délégués des consommateurs, de même que cela existe pour la répartition des avoines.

Le préfet a reçu avec la plus grande bienveillance les *desiderata* des délégués et a promis de les transmettre favorablement au ministre.

UN CRIME RUE SAINT-LAURENT

Assassinat d'une Femme

La jeune Jeanne Brunetti, 16 ans, commise, se rendait, hier, vers midi 30, chez sa mère, 61, rue Saint-Laurent. Mlle Brunetti n'habite pas là, mais elle prend ses repas de midi et du soir. Elle s'étonna quelque peu de ne pas voir l'appartement du rez-de-chaussée ouvert et eut quelque appréhension. Enfin, elle y pénétra, la porte n'étant fermée qu'au loquet et un horrible spectacle s'offrit à ses yeux. Mme Brunetti était morte, lardée de coups de couteau.

Aux cris d'effroi poussés par la jeune fille, les voisins accoururent et l'un d'eux alla prévenir M. Barrère, commissaire de police du 1er arrondissement. Il se rendit sur les lieux où arrivèrent bientôt M. Mathieu, commissaire central, MM. Potentier et Roquille, chef et sous-chef de la sûreté. Les constatations commencèrent immédiatement. Il en est ressorti tout d'abord que le vol est le mobile du crime. En effet, on connaissait de nombreux bijoux à Mme Brunetti; elle portait plusieurs bagues et une lourde chaîne en or. Rien n'a été retrouvé, pas plus que son argent qu'elle enfermait d'habitude dans un coffret en verre placé sur un meuble. D'autres objets n'ont également pas été retrouvés.

Nous avons dit que le corps de la malheureuse était criblé de coups de couteau; les blessures les plus sérieuses et qui ont dû déterminer la mort sont au côté gauche du cou et à l'aine droite; l'arme a pénétré si profondément que les entrailles sont à découvert. Après ces constatations le corps a été transporté à la morgue.

On n'a que de très vagues renseignements sur l'assassin. On sait cependant que Mme Brunetti a été vue mardi soir, assez tard, avec un tirailleur algérien. C'est sur cette piste-là que les brigades Arabeyre et Casanova ont dirigé leurs recherches. Il est probable que le succès ne tardera pas à les couronner. — M.

Notules Marseillaises

Toujours les Ecraseurs !

Le *Petit Provençal* a relaté hier le tragique accident du chemin des Chartreux. Un autocamion de la Société de l'Escalette a écrasé deux femmes. L'une est morte sur le coup et l'autre est très grièvement blessée. Le chauffeur, loin de porter secours à ses victimes, s'est empressé de fuir à toute vitesse. On l'a heureusement arrêté.

La population ne cesse de protester contre la vitesse que les automobilistes continuent à employer dans le centre de la ville. Il importe que des mesures très rigoureuses soient prises contre les chauffeurs coupables et contre les propriétaires. Il ne faut pas que ces derniers se croient tout permis sous prétexte qu'ils sont assurés.

Chronique Locale

La Température

Ciel clair, puis brumeux, hier à Marseille. Le thermomètre marquait : à 7 heures du matin, 1° 4; à 1 heure de l'après-midi, 12° 3, et à 7 heures du soir, 5° 1 ; minimum, 0° 6 ; maximum, 13°. Aux mêmes heures, le baromètre indiquait les pressions de : 770 m/m 2, 770 m/m 8 et 771 m/m 4. Un vent du Sud-Ouest a régné toute la journée.

Nous avons appris avec plaisir la promotion à la dignité d'officier de la Légion d'honneur de M. le colonel Tchédomille Markowitch, ancien commandant de la division territoriale de « Kossovo ». Cet officier supérieur, à Marseille depuis un an, avait été chargé d'organiser la base serbe dont il est devenu le commandant, en même temps que le précieux officier de liaison entre les autorités serbe et française. M. Tchédomille Markowitch a, en outre, le contrôle de tous les officiers et soldats serbes soignés ou en convalescence en France. Ses hautes qualités militaires et intellectuelles, car c'est un écrivain de mérite, lui ont valu la considération et l'estime de ses chefs et des autorités alliées avec lesquelles il est en rapport.

La rosette d'officier de la Légion d'honneur est donc la légitime récompense de ses bons et loyaux services à la France, dont il est un fervent admirateur.

Cette distinction lui sera officiellement remise dans une prochaine remise par M. le général Legrand, commandant la 15e région.

Carnets de sucre. — Les tickets 9 et 10 (mois de novembre) ne seront reçus à la Mairie, place Villeneuve, 2, que jusqu'au 5 décembre inclus. Passé cette date les coupons présentés ne rentreront plus en compte.

Dans les P. T. T. — M. Combel est nommé à Marseille, bureau de la rue des Trois-Mages ; Mlle Hautreux est nommée à Marseille.

Médailles d'honneur. — La Médaille de bronze des épidémies est décernée à : Mlle Druard Marie-Louise, infirmière à l'hôpital militaire de Marseille; au soldat Blanc Pierre, 15e section d'infirmiers militaires, à l'hôpital militaire de Marseille.

Un témoin arrêté à l'audience. — A l'audience correctionnelle d'hier, un garçon de bar du nom de Manara Alexandre faisait opposition à un jugement de défaut qui l'avait condamné pour tentative de vol à 2 ans de prison et 5 ans d'interdiction de séjour. Ce Manara avait tenté de s'introduire par effraction au château de Vaudran, près d'Aubagne, au mois d'octobre 1916. Parmi les témoins de l'affaire, figurait, hier, aux débats, un liquoriste nommé Jacques Fiorini, tenancier de bar à Aubagne. Dans sa déposition, Fiorini, crut devoir revenir sur ses déclarations antérieures dans le but d'innocenter Manara. Le Tribunal, devant l'évidence du faux témoignage commis par le tenancier de bar, n'hésita pas à ordonner son arrestation immédiate. Fiorini, encadré par deux gendarmes, fut aussitôt conduit dans une des geôles du Palais de Justice en attendant d'être écroué à la prison Chave.

Quant à l'inculpé Manara, le Tribunal, retenant sa culpabilité, l'a condamné à 1 an de prison.

L'Emancipatrice, Société coopérative de consommation, nous fait connaître que, dès le 1er décembre, une troisième succursale sera ouverte à la Belle-de-Mai, 78, rue Clovis-Hugues. A cette occasion, la Société donnera une petite fête le 2 décembre, à 2 heures et demie, dans le local du nouveau magasin.

Les vols et les voleurs. — Avant-hier, M. Valabrègue, industriel, allait signaler à M. Francisci, commissaire de police, que des vols de sacs étaient commis depuis quelque temps à son usine du Canet. Le magistrat ouvrit aussitôt une enquête qui l'amena à perquisitionner chez le marchand de charbon Thésy, rue Kléber, 60. Dans une partie de l'entrepôt de ce dernier, M. Francisci trouvait, en effet, deux cents sacs appartenant à M. Valabrègue. Il trouvait aussi sept ballots de drap anglais pour costumes civils, entourés de toile d'emballage, portant à l'encre l'inscription : Salonique. Dans une autre pièce le magistrat trouvait encore sept rouleaux de drap cheviotte. Le tout représentait une valeur de 40.000 francs. Le marchand de charbon prétendit que ces marchandises lui avaient été confiées par un inconnu que lui avait recommandé son voisin Laurencin, liquoriste. Ces deux commerçants ont été arrêtés et les marchandises saisies et transportées au commissariat central.

Par effraction, l'autre nuit, des malandrins se sont introduits dans l'entrepôt de M. Gustave Féré, négociant en salaisons, cours Julien, 17. Ils s'y sont emparés d'une quantité importante de jambon et de petit salé, le tout d'une valeur de 3.000 francs. A la suite de l'enquête ouverte, le cocher-livreur P... Joseph, 17 ans, a été arrêté.

Autour de Marseille

AUBAGNE. — *Conseil des adjoints.* — La réunion du Conseil des adjoints, tenue mardi, sous la présidence de M. le maire, a été consacrée à l'examen de plusieurs affaires parmi lesquelles : 1° Les mesures de police à prendre en vue de mettre un terme aux vols persistants qui inquiètent à juste titre la population; 2° La suite à donner à un projet de conférence avec projections formé par le Comité de l'Or en vue d'augmenter le nombre de souscripteurs au troisième emprunt national; 3° Les dispositions prises ces jours derniers par M. le maire pour donner satisfaction à la Compagnie P.-L.-M. devant remédier à une pénurie d'eau nécessaire à l'alimentation des locomotives faisant leur plein dans notre gare; 4° Le compte rendu, par M. Durbec, adjoint, de la visite faite par lui, avec une délégation des marchands de grains, à M. le délégué du ravitaillement au sujet de la répartition du son et dont le résultat concorde avec la note donnée, par la direction de ce service, aux journaux, et relative à l'intervention des syndicats pour assurer cette répartition. Après examen de quelques autres affaires la séance a été levée à 11 heures 30.

Union des blessés. — Demain soir, jeudi, à 7 h., réunion.

Marché aux porcs. — Au marché aux porcs, il a été apporté 180 porcs qui se sont vendus de 35 à 40 fr. la pièce. Les autres, gras et maigres, ont atteint les prix de 350 à 390 fr.

Marseille et la Guerre

Morts au champ d'honneur

Au nombre de nos concitoyens glorieusement tombés pour la défense de la Patrie, nous avons aujourd'hui à citer les noms :

De M. Raoul Brandol, agent de liaison au 409e d'infanterie, tué à l'ennemi le 13 octobre 1917, à l'âge de 21 ans.

De M. Victor Trivelli, soldat au 101e d'infanterie, tué à l'ennemi le 27 août 1917.

De M. Jean Laugier, d'Arles, sapeur au 7e génie, mort au service de la Patrie le 21 octobre 1917.

Le *Petit Provençal* partage l'affliction des familles si cruellement éprouvées et les prie d'agréer ses bien vives condoléances.

Le paiement des allocations

Le paiement des allocations de la période de 30 jours, du 19 octobre au 17 novembre, aura lieu vendredi 30 du courant, de 9 h. à 16 h. dans les perceptions de la ville, suivant les indications ci-après :

La perception du boulevard des Dames, n° 68, paiera tous les retardataires.

La perception de la rue Sainte-Claire, n° 8, paiera de 8.294 à 9.000 du 5e canton.

La perception de la rue Paradis, n° 118, paiera tous les retardataires.

Les majorations ne sont plus dues aux allocataires dont les enfants ont atteint leur seizième année, ou sont décédés.

La Question du Charbon

Le stock de la Société du gaz

A la suite d'un télégramme transmis par le maire de Marseille à M. Bergeon, député des Bouches-du-Rhône, le priant d'intervenir auprès du ministre de l'Armement et des Fabrications de guerre, lui signalant la situation critique de la Société du gaz, relativement à son stock de charbon, M. Bergeon soucieux des intérêts généraux de la population marseillaise est intervenu immédiatement auprès du ministre qui, en date du 19 novembre, lui a adressé la lettre suivante :

Monsieur le Député,

Vous avez appelé mon attention sur la situation du stock de charbon de l'usine à Gaz de Marseille.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ai donné des instructions à l'ingénieur en chef des mines de Toulouse pour activer, dans toute la mesure du possible, les expéditions qu'il doit faire au Gaz de Marseille. Les difficultés sont, en ce moment, dues à la surcharge des grands réseaux et en particulier du P.-L.-M.

Il y a tout lieu d'espérer que les mesures prises, si elles ne peuvent remonter beaucoup le stock, assureront néanmoins un réapprovisionnement suffisant.

Veuillez agréer, etc.

THÉATRES, CONCERTS, CINÉMAS

OPERA DE MARSEILLE. — Ce soir, à 8 heures, *Louise*, avec Mlle Helbronner.

GYMNASE. — A 2 h. 15, *Une Nuit de Noces*, et *Les Surprises du Divorce*. A 8 h. 30, *Une Nuit de Noces*.

VARIETES-CASINO. — A 2 h. 30 et à 8 h., *C'est Naturc*.

CHATELET-THEATRE. — A 2 h. 30, *Le Cid*. A 8 h. 15, *L'Embuscade*.

PALAIS-DE-CRISTAL. — A 8 h., succès des sœurs Robla ; Miss Marthe ; Salvedo duo ; le comique Boissier.

ALCAZAR. — A 2 h. 30 et à 8 h. 30, adieux d'Esther Lekain.

COMMUNICATIONS

Syndicat des bouchers et charcutiers détaillants. — Grande réunion corporative ce soir à 5 heures précises, bar Blanc, 11 A, boulevard Dugommier. Présence urgente.

Comité de secours de Saint-Just, bar Moustier. — Les familles des mobilisés du quartier sont priées de vouloir bien se faire inscrire pour le « Colis de Noël » tous les soirs, de 7 h. à 8 heures, dernier délai 5 décembre. Donner l'adresse exacte du poilu. — Le secrétaire, Nègre.

Comité d'Assistance et de Solidarité de l'enseignement primaire. — Assemblée générale, Hôtel de la Mutualité, rue rFançois-Moisson, ce soir, à 2 heures 30.

Cours professionnels. — Ce soir, à 6 heures, réunion de la Commission, Bourse du Travail, salle de l'Union.

Tribune du Travail

On demande des apprenties perleuses pour la fabrication des couronnes en perles. S'adresser chez E. Michel, 18, rue Nationale, magasin peint en blanc.

On demande des ouvrières et demi-ouvrières tailleuses, rue Belle-de-Mai, 53, magasin.

On demande une petite bonne de 13 à 15 ans, chez Mme Bérenguier, boulevard de Paris, 41.

On demande un bon ouvrier sachant monter les embottages à la machine Consolidated; des piqueuses de bottines et des ouvrières ayant travaillé à la confection des effets militaires, Charpin et ses fils, 8 et 10, rue Florac.

Ouvriers au courant du nettoyage sont demandés à La Phocéenne, 25, rue de la Palud.

On demande une ouvrière pour les béguins, Grand'Rue, 82.

On demande demi-ouvrières pour tailleur, une femme de ménage 2 heures, rue Paradis, 22, au 2e.

On demande une bonne d'enfant nourrie, logée et payée. S'adresser chez Mme Cadous, 195, rue Paradis.

On demande, à l'imprimerie Villard, 23, place Thiars, un bon typo minerviste, 9 fr. par jour, une bonne papetière.

On demande bons ouvriers fraiseurs de lisses, manufacture de chaussures du Midi, 5, rue de Turenne.

On demande des piqueuses de bottines. S'adresser rue Saint-Lazare, 4, chez Marie Deleuil.

On demande une bonne juplère, des bonnes demi-ouvrières pour le flou et le tailleur et une coursière bien rétribuées, M. Quiste, 12, rue Grignan.

On demande ouvrières tailleuses, 14, boulevard Baille, au 1er.

On demande une fillette pour porter le lait, crémerie, rue de la République, 82.

BOURSE DU TRAVAIL (Téléphone 9-29). — On demande : des ouvriers maçons pour un ou deux mois, à Berre (B.-d.-R.); des ouvriers plombiers-zingueurs, à Cannes (Alpes-Maritimes); des ouvriers typographes, à Avignon (Vaucluse); un bon ouvrier charron, travail assuré toute l'année, à Aix (B.-d.-R.); des ouvriers serruriers; un ouvrier électricien, à Monte-Carlo (Monaco); un ouvrier tapissier en meubles connaissant le sommier; un jardinier-potager-fleuriste et un jeune aide-jardinier et travaux divers; des ouvriers menuisiers; un bon ouvrier ébéniste vernisseur connaissant la réparation; un employé (20 à 25 ans), instruit, non mobilisable ou mutilé comme élève préparateur-chimiste; un ouvrier charron; des ouvriers menuisiers-monteurs; un demi-ouvrier sellier; un peintre en lettres pour voitures; un demi-ouvrier fumiste; des ouvriers selliers et des coupeurs selliers pour le grand équipement (travail à domicile); un ouvrier et un apprenti dégrossi ferblantiers-plombiers; des peintures en bâtiment (très agiles); un forgeron-serrurier; un ajuster-serrurier; un mineur apte à tous travaux de carrière; un demi-ouvrier peintre en bâtiment ou apprenti dégrossi; deux bons garçons de comptoir (références exigées); un bon ouvrier serrurier capable de faire serrure; un ouvrier plombier-zingueur et un demi-ouvrier plombier; un apprenti papetier-relieur dégrossi ou non; un apprenti peintre dégrossi; un apprenti graveur; des jeunes gens pour courses; un apprenti plombier et un menuisier dégrossi ou non; des ouvrières et demi-ouvrières tailleuses; une bonne première tailleuse; une ouvrière postiche-use et une apprentie (payée de suite); des femmes pour le bluttage; des ouvrières sellières pour le grand équipement (travail à emporter); une blanchisseuse pour la campagne; une ouvrière brodeuse; une apprentie graveuse sur bijoux. — S'adresser à la Bourse du Travail, rue de l'Académie. On est prié d'apporter livrets, certificats et pièces d'identité, de même que faire connaître le résultat du placement. Il n'est répondu qu'aux lettres avec timbre pour réponse.

Bulletin Financier

Paris, 28 novembre. — Notre marché, en dépit de nombreuses ventes qui se produisent dans le but de souscrire à notre nouvel emprunt de guerre national, est, dans l'ensemble, assez bien tenu. Nos rentes 3 et 5 %, tout en ne changeant pas de prix, n'en restent pas moins actives. Si les actions de nos grands établissements de crédit, d'une part, font l'objet de transactions assez suivies, par contre, nos chemins de fer sont un peu irréguliers. Les dernières dépêches qui parviennent de Russie causent un effet déplorable sur ce groupe. Presque toutes les valeurs, tant fonds d'Etats que valeurs industrielles et pétrolifères, sont de nouveau en recul sensible et atteignent par suite des cours bien bas. Il faut noter aujourd'hui la faiblesse des valeurs de caoutchouc par suite de quelques ventes qui se produisent. Les valeurs de métallurgie restent fermes.

AVIS DE DECES

M. et Mme Billaud Alexandre et leur fils Jean ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de leur fils regretté, **M. BILLAUD André**, âgé de 14 ans, décédé le 28 novembre. Les obsèques auront lieu aujourd'hui jeudi, à 3 heures 30, rue Paradis, 493.

MM. les membres de l'**Association Coopérative des Débitants de Boissons Gazeuses** et MM. les membres de la **Chambre Syndicale** sont priés dassister aux obsèques de Mme **LATTORE**, qui auront lieu aujourd'hui 29 du courant, à 2 heures du soir, rue des Economies, 9 (quartier du Rouet).

Le gérant : VICTOR HEYRIES.

Imprimerie et Stéréotypie du *Petit Provençal* Rue de la Darse, 75

DE 9 HEURES DU SOIR A 4 HEURES DU MATIN

DERNIERES DEPÊCHES DE LA GUERRE

PAR FIL SPECIAL

LA GUERRE EN ORIENT

Sur le Front de Macédoine

Communiqué français

Paris, 28 Novembre.

Communiqué de l'armée d'Orient du 27 novembre :

Journée calme sur l'ensemble du front, sauf dans la région de Doiran où la lutte d'artillerie a repris par intermittence.

Dans la région de Monastir, un avion ennemi a été abattu par le tir de nos mitrailleuses.

Dans l'Est africain

UNE COLONNE ALLEMANDE SE REND SANS CONDITIONS

3.523 prisonniers

Communiqué officiel

Londres, 28 Novembre.

On signale dans le voisinage de la Rovuma que les troupes allemandes ont été délogées de la vallée de Kilangari. Elles manquaient de vivres et de munitions. Les forces allemandes, sous les ordres du colonel Tafel, mentionnées dans les communiqués du 20 novembre et du 23 novembre, comme se dirigeant au Sud, après avoir quitté la région de Mahenge, se dirigèrent rapidement vers le Sud-Est, dans la direction de Nevala, ignorant évidemment que nous occupions la localité.

Le 27 novembre, le colonel Tafel, 12 officiers, 6 médecins militaires, 92 sous-officiers et soldats allemands, 1.212 Askaris et 2.200 autres indigènes capitulèrent sans conditions.

L'Appel de la Classe 1919

LE PROJET DE LOI

Paris, 28 Novembre.

Un projet de loi relatif au recensement, à la revision et à l'appel de la classe 1919 a été déposé par le ministre de la Guerre. L'article premier est ainsi conçu :

Les tableaux de recensement de la classe 1919 seront dressés, publiés, affichés dans chaque commune, suivant les formes prescrites de telle manière que l'unique publication qui en sera faite, ait lieu au plus tard le troisième dimanche qui suivra la promulgation de la présente loi. Le délai d'un mois prévu à l'article 10 de la loi du 21 mars 1905, modifié par l'article 6 de la loi du 7 août 1913, est par exception réduit à dix jours.

ART. 2. — Les Commissions médicales militaires prévues à l'article 10 de la loi du 7 août 1913, ne seront pas constituées pour la revision de la classe 1919. Les décisions des Conseils de revision de la classe 1919, à l'égard des hommes classés dans les troisièmes et quatrième catégories (ajournés et exemptés), seront acquises sans l'intervention de la Commission spéciale de réforme prévue par l'article 9 de la loi du 7 août 1913 ; le contingent formé par les hommes de la classe 1919 sera appelé sous les drapeaux aux dates fixées par le ministre de la Guerre.

Communiqué officiel

Paris, 28 Novembre.

Le gouvernement fait, à 23 heures, le communiqué officiel suivant :

Actions d'artillerie au nord de l'Aisne, en Argonne et sur la rive droite de la Meuse, dans le secteur des Chambrettes.

Communiqué anglais

28 Novembre, 22 heures.

Rien d'important à signaler sur le front de bataille de Cambrai pendant la journée. Ce matin, de bonne heure, l'ennemi a tenté deux raids sur nos tranchées de la région d'Avion, au sud de Lens. Ils ont été repoussés.

L'activité de l'artillerie ennemie a continué sur le front d'Ypres et a été intense à l'est d'Ypres. Des rencontres de patrouilles nous ont permis de faire quelques prisonniers.

AVIATION. — Le 27, malgré une tempête de pluie et de vent qui a duré la plus grande partie de la journée, nos avions ont réussi quelques reconnaissances aériennes importantes. Nous avons fait un peu de travail d'artillerie et attaqué à la mitrailleuse l'ennemi dans ses tranchées. Pendant la nuit nous avons lancé plus d'une tonne d'explosifs dans la gare de Menin. Une de nos machines n'est pas rentrée.

La bataille de Cambrai

Les combats autour de la ville

Londres, 28 Novembre.

Le correspondant de l'agence Reuter à l'armée britannique en France, décrivant les combats autour de Cambrai, télégraphie le 28 :

Le 28 novembre, l'ennemi fait des efforts désespérés pour récupérer quelques-unes au moins de ses pertes dans les positions importantes et compte certainement ce que cela lui coûte en combattants. Les soldats qui reviennent des récents combats autour de l'éperon Nord, notre nouveau saillant, disent que le terrain est couvert de cadavres allemands tombés depuis l'attaque primitive, alors que la ruée des chars d'assaut provoqua une sorte de sauve-qui-peut.

Les prisonniers déclarent que lorsque nous attaquâmes le bois Bourlon, ce fut dans le bois une panique, une confusion indescriptibles. L'impression générale était que les Anglais avaient pratiqué une trouée, impression justifiée, et que l'armée allemande était en voie de subir une déroute. Cependant, depuis lors, l'ennemi amena précipitamment des troupes et des canons par toutes les routes, et réussit à organiser les défenses si ébranlées, au point de pouvoir nous opposer une forte résistance.

La Guerre sous-marine

Un sous-marin détruit par un patrouilleur

Paris, 28 Novembre.

Le *Lynx*, de la division des patrouilleurs de Normandie, faisait partie d'un convoi qui fut attaqué par un sous-marin dans la nuit du 2 au 3 novembre à 15 milles, de l'île Vierge, par un beau temps et clair de lune. Il manœuvra aussitôt de façon à se placer dans les conditions d'éclairage les plus favorables et dirigea contre l'ennemi un feu si bien ajusté qu'il détermina à bord du sous-marin trois explosions successives. La première, provoquée par le troisième obus, fut accompagnée de projections de matières incandescentes et le sous-marin, cessa de tirer. La seconde, à double détonation, suivit le